

Procédure de reconditionnement

Le reconditionnement des parachutes est obligatoire tout les 5 ans (6 ans pour les nouveaux modèles).

La garantie est ainsi à nouveau reconduite pour une durée de 5 ou 6 ans selon les modèles.

Dans la procédures : Le parachute est entièrement vérifié, la voile est contrôlé et séchée dans une chambre spéciale.

La roquette est révisé, le carburant de la fusée est changé ainsi que diverses pièces.

La révision des sangles n'est pas obligatoire, vous devez simplement les vérifier si elles ne sont pas abîmées ou blanchies par les UV. Vous n'avez pas besoin de les renvoyer systématiquement avec le parachute.

Concernant le transport, vous devez impérativement l'emballer dans son carton spécial d'origine qui est prévu pour le transport.

Si vous décidez malgré tout de l'envoyer dans un autre carton veuillez prendre soin de bien l'emballer pour le protéger des chocs et à porter une attention particulière qu'il n'y ai pas de contrainte sur la gaine de déclenchement.

Si vous n'envoyez pas votre parachute dans son carton d'origine il vous sera retourné dans un carton neuf facturé 14 euros TTC en supplément.

Le faite d'envoyer le parachute dans le carton spécial transport ne vous dispense pas de stipuler le contenu en l'occurrence la présence d'une roquette.

Malheureusement en signalant le contenu, rare seront les transporteurs qui voudrons bien prendre en charge le colis, ou alors à des coûts très élevés.

Il y a donc la un risque si on ne le signale pas... même si depuis que le parachute existe à notre connaissance il n'y a jamais eu de problème!

Attention!

Il vous est totalement interdit de démonter le câble de mise à feu au niveau de la roquette, elle doit être renvoyé complète avec le cadenas sur la poignée de mise à feu afin d'éviter tout incident lors du transport. Il faut impérativement que la poignée soit sécurisé avec sa patte en inox pour éviter toute traction sur le câble.

N'oublier pas de joindre la clé du cadenas!

Dans le cas ou vous seriez obligé de démonter la poignée pour la sortir de son emplacement merci de nous consulter pour avoir toutes les explications. Il existe un moyen assez simple pour la défaire sans prendre trop de risque et éviter également de la détériorer.

Le tarif est le suivant :

- Re-conditionnement : 1 349 euro TTC pour les modèles ULM et 1590 euros TTC pour les versions avions (Modèles 601 avec la grande Roquette)

- Port "retour" : 79 euro TTC (pour la France et la plus part des pays en Europe hors Corse et Outre-Mer)

Le délai pour le re-conditionnement est d'environ 3-4 semaines.

Le parachute devra être expédié direct chez Junkers en Allemagne à l'adresse ci-après et veuillez nous avertir du jour d'envoi, par mail junkerspro@bbox.fr en signalant le modèle, n° de série, l'adresse de facturation et de livraison (retour) et n° de téléphone afin que nous puissions faire la fiche de suivi nécessaire au démarrage des travaux .

Adresse d'envoi du parachute :

Junkers Profly GmbH
Flugplatz Kulmbach
Halle Junkers
D-95326 KULMBACH
Tel : 004992215444

Quelques jours avant la disponibilité pour le retour Junkers Profly France vous adressera la facture qui devra être réglée par chèque ou par virement.

Adresse de facturation, de suivi et pour le règlement :
(ne pas envoyer le parachute à cette adresse)

JUNKERS PROFLY France
18, rue Saint Exupéry
F-67500 HAGUENAU
Tel : 0612584782
Mail : junkerspro@bbox.fr